

---

---

# LE TRAIT D'UNION

COSSET -COSSETTE

Bulletin de l'Association des familles Cosset/te

Jun 2003  
volume 5, numéro 1

## Dans ce numéro

- 1 Biographie de Louis Cossette
  - 2 Éditorial
  - 3 Site internet de l'Association
  - 6 Où vécurent nos ancêtres?
  - 7 Nouvelles du voyage en France
  - 8 Tableau généalogique des membres du C. A.
  - 10 Brunch régional à Terrebonne
  - 11 Nouveaux membres
  - 12 Faits saillants du conseil d'administration
  - 13 Noms et lieux des Cossette
  - 14 Décès
  - 15 Croiser les pas des ancêtres
  - 16 Convocation à la prochaine assemblée générale
- Événements

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN : 1499-7940

## BIOGRAPHIE DE LOUIS COSSETTE

(suite du numéro précédent)

Benoît Cossette

La dernière fois, je parlais de Louis Cossette, ses origines, ses relations avec son oncle et des circonstances dans lesquelles il est venu s'établir sur une concession dans le rang des Chutes.

Pour bien comprendre comment il se fait que Prisque Trépanier s'était assuré des services de Louis, son neveu, il faut examiner la situation dans laquelle il se trouvait à cette époque. Prisque Trépanier était marié à Marie-Josephte Bertrand qu'il avait épousée le 1<sup>er</sup> février 1790. Le 25 décembre, Marie Marguerite vint au monde. L'année suivante Prisque eut une grande épreuve car son épouse décéda le 7 avril 1791, à l'âge de vingt-deux ans. Prisque demeura veuf avec un jeune bébé à sa charge. Malgré tous les soins et l'amour qu'il lui prodigua, Marie Marguerite décéda le 18 avril 1792, à l'âge de quatorze mois. Le 14 juillet 1794, Prisque se remaria avec Angélique Brouillette, la sœur de Pierre Brouillette le beau-frère de Louis. C'est pendant cette période éprouvante pour Prisque que Louis (Brigitte Thiffault) rendit de nombreux services à son oncle.

En reconnaissance, le 28 décembre 1802, Prisque Trépanier<sup>1</sup> fit donation à Louis Cossette (Brigitte Thiffault) de la concession qu'il avait acquise en 1798. Louis connaissait probablement les lieux, pour y avoir soit séjourné, soit travaillé.

Évidemment la première action que Louis exécuta en abordant sa concession fut de construire une demeure et une grange pour y loger ses animaux. Son oncle Prisque Trépanier, l'aida à monter la charpente de sa demeure qui était construite sur un solage de pierres.

(suite à la page 4)